



# Règlement Intérieur

L'école privée du Sacré Cœur est une école sous contrat d'association et sous tutelle diocésaine.

Ce document établit des règles qui permettent l'épanouissement de chacun par le respect de tous.

## Organisation Pratique

*L'école est obligatoire à partir de 3 ans.*

### Les Horaires :

- Les enfants sont accueillis à l'école à partir de 8h00 au 36, rue Dautancourt.
- Aucun enfant ne doit se trouver dans les locaux de l'école après 17h45 (hors activité comètes). Pour tout changement exceptionnel concernant la journée de votre enfant (sortie différent pour une journée ...), le secrétariat doit être prévenu le matin même par mail ou par appel.

### L'assiduité :

#### Les retards :

- Prévenir d'un retard ne l'excuse pas. Apprenez à vos enfants l'exactitude dans leur intérêt et dans celui de leurs camarades. Un enfant en retard gêne le bon fonctionnement d'une classe. Chaque retard doit être valablement justifié.

#### Les absences :

- Chaque absence pour maladie doit être signalée le même jour sans délai, par téléphone ou par mail.
- Toute maladie contagieuse doit être signalée rapidement au secrétariat ou et à l'enseignant.
- Toute absence pour convenance personnelle doit être signalée au secrétariat et au professeur.
- Les dispenses d'éducation physique et de natation sont obligatoires accompagnées d'un certificat médical qui en précisera la durée.
- Tout enfant non présent en classe, pour convenance familiale, ne pourra prétendre à obtenir les devoirs.

#### La tenue :

- La tenue vestimentaire des élèves doit être correcte.
- Le port de la blouse est obligatoire et est à commander au secrétariat une seule fois dans l'année quand les commandes de blouse sont ouvertes.

- Pour les activités nécessitant une tenue spéciale sport : Short Blanc et tee-shirt de l'association des Comètes des Batignolles l'élève doit se conformer au courrier envoyé avant chaque rentrée scolaire.

L'école ne répond en aucun cas de l'argent, des objets (montres, lunettes, bijoux...) ni en général de tout objet dont l'élève conserve un usage journalier.

Les chiens, poussettes et tout objet pouvant entraver la circulation dans les couloirs, sont interdits dans les locaux.

#### Temps spécifiques :

- Les enfants peuvent s'inscrire à divers services (cantine, garderie, goûter, étude...). Il s'agit de services rendus aux familles. Si le comportement de l'enfant n'est pas conforme aux règles élémentaires de vie commune, l'école se réserve le droit d'annuler l'inscription de l'élève en cause, même en cours d'année. Les changements sont possibles uniquement à chaque fin de trimestre (s'adresser au secrétariat)

### **Organisation pédagogique**

Il est demandé aux parents de suivre le travail de l'enfant au rythme précisé par l'enseignante suivant les indications données aux réunions des parents.

L'enfant doit avoir le matériel conforme à la liste envoyée avant la rentrée scolaire. Dans un souci de confort de travail personnel, l'enfant est tenu de prendre soin de ses affaires.

Toutes détériorations seront soumises à remboursement.

#### Permis à point :

- Un permis à points est remis aux élèves à chaque rentrée. Il comporte 8 points que les enfants peuvent perdre en fonction de leur comportement. En cas de non-respect du règlement les élèves perdent 1 point.

Concernant la rencontre avec les professeurs, des réunions regrouperont les parents des élèves de chaque classe. Elles informent de la vie du groupe. Au cours de l'année, la rencontre avec un professeur n'est possible que sur rendez-vous.

Pour rencontrer le chef d'établissement, un rendez-vous pris auprès du secrétariat est nécessaire.

Signature des parents :